



VILLE DE SAINT-PIE

AVIS PUBLIC

Demande de dérogation mineure

Lors de sa séance, qui sera tenue à compter de 19 h 30, mardi le 3 août 2021, le conseil municipal se prononcera sur la demande de dérogation mineure suivante :

No de la demande :	DM 21-13
Nom du requérant :	Alain Marceau
Emplacement :	479 rue de la Coulée
Objet de la demande :	Autoriser l'implantation d'une maison mobile à 5.72 mètres et 6.66 mètres des lignes avant au lieu de la norme prescrite de 7.62 mètres.

Cette séance de conseil municipal se tiendra à la salle du conseil de l'hôtel de ville située au 77, rue Saint-Pierre, à Saint-Pie.

Les personnes et organismes qui désirent s'exprimer relativement à cette demande pourront se faire entendre par le conseil municipal au cours de cette séance.

DONNÉ à Saint-Pie ce 20^e jour du juillet 2021.

par

Annick Lafontaine
Greffière